

# MAIRIE DE CHAMPVOUX

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Constantin RODRIGUEZ, Maire.

**Présents** : M. RODRIGUEZ, Maire, M. FABRY Pierre, ROUEZ Jean-Louis, DEBARD Bruno (Adjoints), M. DUCH Jean-François, Mmes GILBERT Anne, GOULIART Nathalie, PELTIER Rolande.

**Absents excusés** : Mme BERGOGNON Sophie (pouvoir à M. RODRIGUEZ Constantin)

**Secrétaire de séance** : Mme PELTIER Rolande

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.  
Toutefois une rectification est à apporter dans le premier point de l'ordre du jour : **demande achat parcelle de terrain** : il aurait dû être écrit « après exposé et délibération, les membres du conseil municipal à la majorité... » et non pas à l'unanimité.

L'ordre du jour a été le suivant :

### **TARIF CANTINE :**

Le Conseil Municipal a reçu de la société « Ansamble Val de France » le prix du repas pour la rentrée SEPTEMBRE 2018 : 2.94 € TTC

Après exposé, le Conseil Municipal :

- arrête le prix facturé aux familles à 2.94 € le repas.

### **REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE :**

La procédure de reprise a débuté le 07.10.2014. Conformément aux textes elle a duré 3 ans. Un procès-verbal a été établi par le Maire et les membres de la commission : Adjoints aux Maires et l'Adjoint Technique. Il a été constaté dix-sept concessions en état d'abandon.

Pendant la procédure différentes informations ont été affichées à la porte de la mairie et au cimetière : le 10.10.2014 et le 13.11.2014 selon la réglementation.

Durant ces trois années et avant le second procès-verbal mettant fin à la procédure, cinq familles se sont fait connaître pour s'engager à conserver la concession en état d'abandon, à l'entretenir ou remettre la concession en état. Le 19.04.2018 le deuxième procès-verbal a été établi constatant l'état d'abandon après les 3 années de procédure et qui a été affiché dans les mêmes conditions que le 1<sup>er</sup> procès-verbal, les 19.04.2018 et 03.05.2018.

Suite au 2<sup>ème</sup> procès-verbal 10 concessions sont considérées en état d'abandon. Après avoir pris connaissance de la procédure,

Le Conseil Municipal, DECIDE

Que les concessions en état d'abandon constatées seront reprises par la commune,

Qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise, dont la publication sera assurée selon la réglementation,

Que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions

### **CHANGEMENT DE NOM ET ADOPTION DU LOGO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal considérant que le logo proposé par la communauté de communes n'est pas représentatif du territoire concerné (la feuille de chêne n'est pas l'exclusivité d'un territoire).

Considérant par ailleurs le coût de ce logo (20 000€), le Conseil à l'unanimité ne valide pas cette proposition, en revanche il valide le changement de nom de la communauté de communes : LES BERTRANGES

### **MOTION ADOPTEE PAR LE COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE**

Le Maire fait lecture de la motion adoptée par le comité de bassin, du 26 avril 2018, dans laquelle il est fait part de changements conséquents avec la loi de finances de 2018 par rapport au 10<sup>ème</sup> programme. Les recettes de l'agence de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'Etat pour prendre en charge certaines de ses dépenses.

Leur montant devrait diminuer d'environ 25%, soit environ une perte de 100 millions d'euros par rapport au 10<sup>ème</sup> programme et cette baisse ne permettra pas de répondre efficacement aux besoins des collectivités. Le comité de bassin espère que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire Bretagne au 11<sup>ème</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Après cet exposé, les membres du conseil partagent et délibèrent à l'unanimité au contenu de cette motion.

### **PROGRAMME REGIONAL DE SANTE**

A la demande de M. Alain LASSUS, Président du Conseil Départemental, le Maire fait lecture de la délibération prise par le Conseil Départemental sur l'avis du Projet Régional de Santé Bourgogne, afin que le Conseil se prononce sur le projet du Projet Régional de Santé 2018-2002, dont les orientations inscrites ne permettent pas d'améliorer la prévention, et ne renforce pas l'offre de soins et l'offre médico-sociale aux besoins de tous les nivernais. Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce contre le Projet régional de Santé

### **PREPARATION FETE NATIONALE**

Les membres du Conseil Municipal proposent de renouveler cette année « l'apéritif républicain » qui aura lieu le 14 juillet à 11h30 dans la cour de l'école. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Dérogations scolaires :**

Le Conseil Municipal, suite à des demandes de parents d'élèves qui souhaitent scolariser leur enfant dans une école autre que celle de leur commune de résidence  
DECIDE de ne pas donner d'accord à des dérogations d'inscription dans des communes d'accueil au motif que :

- la commune dispose de classes allant de la maternelle au CM2,
- qu'il existe une restauration scolaire et un accueil garderie,
- que les transports scolaires sont assurés sur le regroupement scolaire Champvoux-la Marche et -que la commune participe aux frais de transport.

Dans ces conditions, la commune ne participera pas aux frais de scolarité demandés par les communes d'accueil.

Points sur les travaux :

Les travaux de voirie de la route du Battoir sont terminés. Sera prévu très prochainement le busage de la petite rue et également les travaux de réfection de toiture De l'église

Relance de Mme GOULIART déléguée à la commission des Sites Clunisiens  
Qui rappelle que nous devons installer une plaque de lecture à l'église, pour régulariser la situation de notre site. Après exposé le conseil propose l'achat d'une plaque de 400\*400 mm.

M. DEBARD propose que l'électrification de l'église soit revue. Celle-ci n'étant plus aux normes. Il souhaite mettre en place un système d'éclairage extérieur au bâtiment. Des devis seront demandés et si accord du conseil les travaux pourraient être programmés courant 2019.

Séance levée à 20h45